

PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE
du conseil municipal du 08 avril 2026

La séance est ouverte à 18h30

Convoqué le : 31 mars 2026

Secrétaire de séance désigné : PANARIELLO Lauriana

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - ARNIAUD Frédéric - BAFFIER Bruno - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN Marie - MAZEL Guillaume - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.

Absent représenté : MOUNIER François (pouvoir à SALAMANI Rahma)

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2026
- Approbation du CFU (Compte Financier Unique)
- Affectation du résultat
- Vote du taux des taxes
- Budget primitif 2026
- Subventions accordées aux associations
- Détermination des loyers pour les locaux
- Aide sociale pour permis de conduire
- Informations diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Le président propose de nommer : Lauriana Panariello.

Approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2026.

L'assemblée ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 22 mars, le maire fait un tour de table pour recueillir les remarques. Monsieur TONDUT souhaiterait apporter 2 compléments :

- Election du maire : Remarque du maire sur le vote à bulletin secret qui n'apparaît pas dans le procès-verbal.
- Délégations données au maire : Il s'agit du choix du groupe d'opposition de faire voter les délégations une à une, car certaines accordent trop de pouvoir au maire. Cette suggestion n'a pas été retenue par la majorité.

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur MOUNIER François donne pouvoir à Madame SALAMANI Rahma à 18h40.

Monsieur le maire interroge l'assistance afin de savoir si les débats sont enregistrés. Monsieur BONNET François dans le public répond affirmativement. Le maire indique qu'il serait souhaitable par honnêteté d'en informer le conseil au préalable. Monsieur BONNET explique que la loi l'en autorise sans en informer le Président de séance.

3. Approbation du CFU (Compte Financier Unique) :

Le maire reprend la séance et aborde le point suivant de l'ordre du jour. Il s'agit de l'approbation du CFU. Il nomme Nathalie DAGNEE, Présidente de séance pour ce nouveau point.

Il est fait un point sur la nature du document budgétaire et expliqué à l'assemblée que le CFU remplace le compte administratif tenu par l'ordonnateur (le maire) et le compte de gestion tenu par le comptable (Trésorerie de Pertuis). Les opérations comptables sont donc rassemblées dans un seul document. Obligatoire depuis le 01/01/2026 pour toutes les communes, le CFU est mis en place à Grambois depuis 2022 (commune expérimentatrice).

Madame DAGNEE présente les comptes 2025 de la commune et énonce :

Section de fonctionnement	Dépenses	1 069 717.67 €
	Recettes	1 158 234.87 €
	Solde de l'exercice	+ 88 517.20 €
Section d'investissement	Dépenses	643 742.82 €
	Recettes	488 778.41 €
	Solde de l'exercice	- 154 964.41 €

Fonctionnement	
Solde de l'exercice N	+ 88 517.20
Résultat antérieur reporté	+ 691 158.35
Résultat de clôture	+ 779 675.55
Investissement	
Solde de l'exercice N	- 154 964.41
Résultat antérieur reporté	- 400 617.26
Solde d'exécution N	- 555 581.67
Restes à réaliser	177 850.00
Dépenses = 85 250.00	
Recettes = 263 100.00	
Résultat cumulé	- 377 731.67

Le maire ne prend pas part au vote pour l'approbation du CFU par le conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité.

Le maire reprend la présidence de l'assemblée.

4. Affectation du résultat

Madame DAGNEE donne lecture des résultats de clôture.

- Investissement – Déficit reporté - 400 617.26 €
- Fonctionnement – Excédent reporté 691 158.35 €

Résultat du CFU 2025

- Investissement – Solde d'exécution - 154 964.41 €
- Fonctionnement – Résultat d'exécution + 88 517.20 €

Restes à réaliser 2025

- Dépenses 85 250.00 €
- Recettes 263 100.00 €

Besoin net de la section d'investissement 377 731.67 €

Résultats cumulés

- Investissement – Déficit - 377 731.67 €
- Fonctionnement – Excédent 779 675.55 €

Il est proposé d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalise (R1068) 377 731.67 €
- Excédent de fonctionnement reporté (R002) 401 943.88 €

Monsieur TONDUT expose qu'il y a une différence entre les chiffres portés sur les documents envoyés aux conseillers municipaux et ceux énoncés lors de la présentation.

Explication est donnée : les arrondis des restes à réaliser et une erreur sur le logiciel. Erreur rectifiée par le prestataire informatique. Affectation du résultat acceptée à l'unanimité.

5. Vote du taux des taxes

Le maire propose au conseil municipal de reconduire en 2026, les taux votés en 2025 soit :

- Foncier bâti : 27.23 %
- Foncier non-bâti : 29.50 %
- Taxe d'habitation : 10.80 %

Madame DAGNEE précise à l'assemblée que malgré la stabilité des taux de la commune, les augmentations constatées par les propriétaires proviennent d'une augmentation de la base d'imposition (valeur locative), fixée par la réglementation du service des finances publiques.

Accepté à l'unanimité.

6. Budget primitif 2026

Madame DAGNEE présente le BP (budget primitif) 2026 et Monsieur le maire propose d'accepter le budget qui s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement 1 561 543.88 €

Section Investissement 938 375.55 €

Adopté à l'unanimité

Madame DAGNEE donne lecture de l'article L1612-28 du CGCT (Code général des collectivités territoriales) autorisant le maire à réaliser des virements de crédit de chapitre à chapitre. Monsieur le maire demande la possibilité au conseil municipal de pouvoir procéder à des décisions modificatives jusqu'à 7.5 % des dépenses réelles pour les sections de fonctionnement et d'investissement hors crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Accepté à la majorité – 2 abstentions

7. Subventions accordées aux associations

NOM	Montant	
Association A.R.B.R.E.S	50	Accepté à l'unanimité
Association Basilic Diffusion	2 000	Accepté à l'unanimité
Association Bien ensemble	1000	Accepté à l'unanimité
Association des anciens combattants	100	Accepté à l'unanimité
Association de l'école	2 500 + 800	Accepté à l'unanimité
Association Comité des Fêtes	8 000	Accepté à l'unanimité
Association des Commerçants de Grambois	2000	Accepté à l'unanimité M. Héritier Loïc ne prend pas part au vote
Association pompiers la Bastide	150	Accepté à l'unanimité
Association Solidarité Paysans	100	Accepté à l'unanimité
Atelier du Grand Chêne	2000	Accepté à l'unanimité. M. Héritier Loïc ne prend pas part au vote
DDEN	50	Accepté à l'unanimité
Festival Durance Luberon	1 700	Accepté à l'unanimité
FC Grambois	300	Accepté à l'unanimité
Les Restaurants du cœur Vaucluse	500	Accepté à l'unanimité
MAM	500	Accepté à l'unanimité Mme Briet ne prend pas part au vote
Prévention Routière	100	Accepté à l'unanimité
Rencontres et Loisirs Gramboisiens	500	Accepté à l'unanimité M. Baffier ne prend pas part au vote
Rêves de Forge	2 000	Accepté à l'unanimité Mme Dagnee et M. Héritier ne prennent pas part au vote.
Sauvi	100	Accepté à l'unanimité
Zic Pour Tous	10 000	Accepté à l'unanimité
Total	34 450	

Le maire rappelle que les artistes et les associations aidés participent pour faire découvrir leur art aux enfants de l'école au travers d'ateliers ou du partage. Madame ANDRIEU demande si l'association Zic pour tous perçoit une subvention de Cotelub. Il lui est répondu affirmativement. Monsieur le maire remercie l'assemblée au nom des associations.

8. Loyer « Boulangerie »

Monsieur le maire propose au conseil municipal de séparer le loyer actuel de la boulangerie en deux parties, un loyer affecté à l'activité commerciale et un autre pour le logement lorsqu'un changement d'occupant interviendra. Le loyer actuel est de 920 €. Il propose de fixer les futurs loyers comme suit :

Activité commerciale	500 €
Logement	480 €

Il rappelle également son souhait que l'éventuel repreneur conserve un coin épicerie de dépannage. Monsieur TONDUT exprime le souhait de diviser simplement le loyer actuel en deux parts égales de 460 €. Le maire précise que compte tenu des investissements programmées sur la partie logement, il est préférable de procéder à une légère augmentation. Monsieur MAZEL se fait préciser que les deux locaux ont des accès distincts. Madame SALAMANI indique que malgré les délégations accordées au maire, le loyer est fixé en conseil municipal. Monsieur TONDUT s'étonne de la démarche.
Accepté à l'unanimité.

9. Aide pour le permis de conduire

Le maire exprime qu'il a été saisi par une famille afin que l'action sociale de la commune apporte un soutien financier pour le permis de conduire de leur fils comme déjà accordée à une famille sous le mandat précédent. Il propose une aide à hauteur de 150 €. Il précise également que cette aide pourrait être généralisée à tous les jeunes intéressés. La mise en place de ce dispositif fera l'objet d'une étude et d'une nouvelle proposition au conseil municipal.

Accepté à l'unanimité.

Pas de question ou d'information diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.